

res parlementaires, puis de retourner chez soi. C'est une pratique qui est devenue très ordinaire, et elle n'est pas très profitable au Parlement, et peut devenir préjudiciable aux intérêts publics.

Nous ne devrions pas nous ajourner trop fréquemment. Je ne me sens donc pas disposé à accepter une proposition qui me paraît être un précédent dangereux. L'adoption de cette proposition pourrait conduire à un grand abus si l'on pouvait ultérieurement la citer comme un précédent.

L'honorable M. LOUGHEED: Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur l'argument employé contre la présente motion. D'après cet argument c'est au Gouvernement qu'il appartient de proposer tout ajournement. Voici ce qui se fait ordinairement: sur une question d'ajournement, il y a invariablement quelques divergences d'opinion. Il est tout à fait indifférent pour le Gouvernement que le Sénat n'ait rien à faire, et il me semble que dans ce cas, le Gouvernement n'a aucun intérêt à suggérer au Sénat de s'ajourner ou de continuer ses séances journalières. D'après la pratique suivie jusqu'à présent, dans ce cas, un membre du Sénat a demandé au ministre dirigeant si le Gouvernement approuverait un ajournement, et ce membre a invariablement proposé un ajournement après avoir reçu l'adhésion du Gouvernement.

Il me semble que cette manière de procéder est très satisfaisante. C'est-à-dire que, si un groupe de membres du Sénat désire avoir un ajournement, il peut faire une motion à cette fin, mais subordonnée à l'approbation du Gouvernement. Telle a été la pratique suivie, jusqu'à présent, et je crois qu'elle n'a produit aucun mauvais résultat.

L'honorable M. WATSON: Supposé que vous adoptiez ce principe et que le Sénat surprenne le Gouvernement en s'ajournant alors qu'il a devant lui des affaires à expédier.

L'honorable M. LOUGHEED: Vous m'avez mal compris. Voici ce qui se fait: l'ajournement ne doit pas être fait sans obtenir le concours du Gouvernement, et cette pratique a été suivie depuis des années. Je ne sache pas que l'ajournement ait jamais été voté contre l'assentiment du Gouvernement. Invariablement, le Gouvernement a été consulté sur ce sujet, et c'est ce qui a été fait dans le présent cas. J'ajouterai, pour justifier l'attitude que j'ai prise en ne proposant pas moi-même la présente motion d'ajournement, qu'un grand nombre d'amis

[L'honorable M. SPROULE.]

du Gouvernement y étaient opposés. On ne saurait donc s'attendre à ce que je demande, moi-même, à mes propres amis l'adoption de cette motion. Je me place entièrement, sur cette question, à la disposition de la Chambre—pourvu que cette motion soit faite subordonnée au concours du Gouvernement.

L'honorable M. CLORAN: L'honorable ministre dirigeant nous dit qu'aucun précédent nous fait voir que le Sénat ait voté sur une motion d'ajournement, contrairement au désir du Gouvernement. Je siége dans cette Chambre-ci depuis treize ans seulement, et je me souviens de plusieurs occasions dans lesquelles le ministre dirigeant, qui était l'honorable secrétaire d'Etat (sir Richard Scott), s'opposa énergiquement à des ajournements. Le parti libéral vota alors contre lui, et l'honorable sénateur de DeLorimier fut surnommé, dans ces occasions, le "ministre des ajournements". L'honorable ministre dirigeant d'aujourd'hui doit s'en souvenir.

L'honorable M. LOUGHEED: La Chambre a été assez généreuse pour me traiter autrement depuis que je remplis la charge de ministre dirigeant.

L'honorable M. LAVERGNE: Avant de proposer la présente motion j'ai consulté le ministre dirigeant, et je me suis assuré que le Gouvernement n'y était pas opposé parce qu'aucune affaire n'était soumise au Sénat. Je crois, donc, que l'on vient de débiter bien des paroles sur une question d'une bien faible importance. Le Sénat n'a réellement rien à faire dans le moment, et il en sera ainsi durant toute la semaine prochaine.

L'honorable M. DOUGLAS: Personne, dans cette Chambre, ne peut prédire qu'elle n'aura rien à faire durant les deux semaines qui vont suivre immédiatement celle que nous finissons aujourd'hui. Durant cette période, des événements peuvent soudainement se produire et requérir notre présence, ici. Notre conscience nous impose un devoir. Nous avons juré solennellement de remplir ce devoir en acceptant notre titre de sénateur, et nous ne devons pas jouer avec la responsabilité qui nous incombe, en nous abstenant d'être présents, ici, pour expédier les affaires publiques. On ne saurait dire que le Sénat n'aura rien à faire durant l'ajournement que l'on nous propose. Bien des affaires—bonnes ou mauvaises—peuvent être expédiées par le Sénat, durant une semaine. Soyons justes envers le pays; justes envers nous-mêmes, et expédions judicieusement les affaires soumises à cette Chambre.